ce titre que je lui donnerai mon appui. Je | crois, par exemple, que la clause qui règle la constitution du conseil législatif est contraire au sentiment de la majorité du peuple du Haut-Canada, et en particulier à celui de mes électeurs. Tout le monde convicadra que le système électif nous a donné un conseil législatif composé d'hommes qui feraient honneur à n'importe quelle nation, et je confesse que j'aimerais à voir continuer le même système. Cependant, quelque disposé que je sois à voter un amendement qui aurait pour but de continuer le système actuel, pourvu qu'il ne mît aucun obstacle au succès de tout le projet, je ne crois pas que mes électeurs le rejeteraient pour la seule raison qu'il s'y trouve quelques détails qu'ils n'approuvent pas. Pour ma part, M. l'ORATEUR, j'affirme que je n'agirai pas ainsi. Les adversaires du projet en appellent à la partie française de notre population en lui disant que sa nationalité est en danger, qu'elle va être absorbée par la législature centrale et que l'on va attenter à ses droits et priviléges ; ils se tournent ensuite du côté des Anglais du Bas-Canada, et leur disent que leur nationalité et leurs écoles courent les plus grands dangers de se trouver à la merci des Français dans la législature locale. Ce n'est pas tout : pour se rallier des amis dans l'ouest ils menacent les contribuables du Haut-Canada et tachent de les convaincre que c'est sur eux que va retomber la plus forte partie des impôts du nouveau système. On a déjà démontré que les provinces maritimes contribueront pour leur part aux dépenses civiles, qu'elles paieront par tête autant que le Haut et bien plus que le Bas-Canada, de sorte que cette objection ne s'appuie sur rien. Ceux qui cherchent à renverser la mesure en soulevant les préjugés et les animosités de race, devraient se rappeler qu'ils suivent une ligne de conduite destinée à empêcher tout gouvernement de fonctionner, et que, s'ils venaient à réussir, ils convaincraient le Haut-Canada que le Bas est déterminé à lui refuser toute justice. (Ecoutez! écoute!) D'autres ont prétendu que la confédération produirait la séparation avec la métropole; je crois que les amis de l'union sont tout aussi désireux de maintenir les liens qui nous unissent à l'Angleterre que ses adversaires, et qu'il est à désirer que ces liens durent aussi longtemps que possible. Mais, en supposant même que nous jetons les fondements d'un empire angle-américain destiné à devenir indépendant de la métro-

pole, lorsque ses ressources auront atteint un développement suffisant et que sa population sera assez nombreuse, assez forto et assez prospère, je ne pense pas que cotte pensée doive nous empêcher de voter le plan actuel. Une autre objection est la probabilité que les provinces du golfe s'opposent à l'ouverture du territoire du Nord-Ouest, laquelle probabilité n'a de fondements que dans la tête des adversaires de la confédération, car comment ne s'apercevraient-elles pas qu'il est aussi de leur intérêt de voir ouvrir cette partie du territoire à la colonisation, et d'étendre par là leur commerce et leurs relations? L'ouverture de ce territoire serait donc mutuellement avantageuse à elles comme à nous. On a beaucoup parlé de soumettre la mesure actuelle au peuple avant de l'a dopter, et je dois dire que jamais jo me saurais décide à la voter sans counaître le sens de l'opinion publique d'une façon ou d'une autre, à moins qu'une majorité de mes électeurs ne se déclarat favorable au projet. C'est pourquoi j'ai tenu des assemblées publiques dans mon comté, afin de savoir ce que pensaient mes électeurs. — Ces assemblées furent très fréquentes et presque chaque fois la grande majorité s'est prononcée non seulement en faveur des principaux traits de la mesuro, mais a même exprimé le désir de la voir voter par le parlement sans en appeler au Je voterai done avec plaisir les résolutions actuelles, persuadé qu'en agissant ainsi je ne ferai que m'acquitter de mon devoir envers mes électeurs et le pays en général. (Applaudissements.)

M. WALSH-M. l'ORATEUR :-- J'avais l'intention au commencement de la discussion actuelle, de prier la chambre d'écouter avec bienveillance quelques observations dotaillées que j'avais à faire sur la question importante contenue dans les résolution mises entre vos mains. J'aurais voulu passer on revue les évènements qui ont rendu nécessaire la combinaison du plan qui se discuto aujourd'hui dans toutes les colonies Anglo-Américaines du Nord de ce continent,-remonter à la source de l'agitation qui a été la suite des difficultés entre le Haut et le Bas-Canada, et montrer comment ces difficultés avaient grandi au point de ne nous laisser d'autre alternative qu'une dissolution de l'union ou une constitution nouvelle dans le genre de celte qui est soumise aujourd'hui à notre sanction. J'aurais voulu exposer au long mes raisons pourquoi nous